



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

Nepal

Question écrite n° 59171

### Texte de la question

M Georges Hage souhaite attirer l'attention de Mme le secrétaire d'Etat à la francophonie et aux relations culturelles extérieures sur les efforts de l'association Namaste concernant l'enseignement de la langue française au Nepal. Ces efforts représentent une part non négligeable de l'action de la France dans cette partie du monde et une chance importante donnée aux jeunes Népalais d'apprendre notre langue. Une subvention du ministère ayant été accordée au début de l'année, il lui demande l'assurance que cette subvention sera bien versée pour l'année en cours et pour les prochaines années.

### Texte de la réponse

Reponse. - L'association Namaste (association loi 1901), dont le siège est à la mairie de L'Isle-Adam, conduit au Nepal depuis 1990 une action d'enseignement du français dans une des écoles les plus prestigieuses de Kathmandou. Le succès de cette opération est tel qu'une deuxième école de Kathmandou a sollicité les services du centre culturel français pour y développer les enseignements de français. Par ailleurs, à compter de la rentrée d'août 1992 un jeune professeur donnera des cours de français à l'université de Tribhuvan à raison de quatre heures de cours par jour. L'action de Namaste a été prise en compte puisque des crédits ont été inscrits en sa faveur en 1992. À cette date, les crédits ont été engagés. Pour l'année qui vient le secrétariat d'Etat envisage favorablement la reconduction de cette action.

### Données clés

**Auteur :** [M. Hage Georges](#)

**Circonscription :** - Communiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 59171

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** francophonie et aux relations culturelles extérieures

**Ministère attributaire :** francophonie et aux relations culturelles extérieures

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 22 juin 1992, page 2719